RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01048
Numéro SIREN : 829 500 305
Nom ou dénomination : ABGRALL COMMUNICATION

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2022 sous le numéro de dépôt B2022/012303

B 22 - 012 303

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABGRALL COMMUNICATION — POURCAYRARGUES — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 30110 LES SALLES DU GARDON

SIRET : 8 2 9 5 0 0 3 0 5 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 20

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122019 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122018 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	5 100	030	1 955	3 145	4 165
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	**5 100**	048	**1 955**	**3 145**	**4 165**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	6 371	070		6 371	7 870
	Créances (2) — Autres * (3)	072	720	074		720	273
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	1 427	086		1 427	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	**8 518**	098		**8 518**	**8 143**
	Total général (I + II)	110	**13 618**	112	**1 955**	**11 663**	**12 308**

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel *	120	500	500
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126		
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
Report à nouveau	134	1 396	
Résultat de l'exercice	136	**84**	**1 396**
Provisions réglementées	140		
Total I	142	**1 981**	**1 896**
Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées	156		53
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	4 321	3 407
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 1 214)	172	5 361	6 952
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	**9 682**	**10 412**
Total général (I + II + III)	180	**11 663**	**12 308**

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Certifié conforme à l'original
30/03/2020

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: SAS ABGRALL COMMUNICATION

Néant ☐ *

A - RESULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31122019	Exercice N-1 clos le 31122018
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		
	Production vendue biens	215		
	Production vendue services * (dont export et livraisons intracommunautaires)	217		
		210		
		214		
		218	17 491	43 045
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
	Production immobilisée *	224		
	Subventions d'exploitation reçues	226		
	Autres produits	230	47	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	**17 538**	**43 045**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234	963	1 644
	Variation de stock (marchandises) *	236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)	242	15 454	38 639
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)	244		185
	Rémunérations du personnel *	250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	252		
	Dotations aux amortissements *	254	1 020	935
	Dotations aux provisions	256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)	262		
	Total des charges d'exploitation (II)	264	**17 437**	**41 403**
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270	**101**	**1 642**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		
	Produits exceptionnels (IV)	290		
	Charges financières (V)	294	1	
	Charges exceptionnelles (Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347; Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348) (VI)	300		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306	15	246
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	310	**84**	**1 396**

B - RESULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	**84**	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	15	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986; Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A) 987; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981; Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989; Zone de revitalisation rurales (44. quindecies) 138			
	Pôles de compétivité hors CICE (art 44 undecies) 990; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992			
	ZFA NG (44 quatedecies) 345; Investissements outre-mer 344; Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993			
	Divers* dont Créance due au report en arrière du déficit 346; Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655; Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641	350		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643; Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645; Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647; Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648			
	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS (Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2)	352	**99**	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables :* ..... dont imputés sur le résultat :			360
	RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	**99**	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

DGFiP N° 2033-C2020

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS ABGRALL COMMUNICATION**

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	5 100	472		474		476	5 100	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	**5 100**	492		494		496	**5 100**	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immoblisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	935	562	1 020	564		566	1 955
TOTAL		570	**935**	572	**1 020**	574		576	**1 955**

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,80 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

④ RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABGRALL COMMUNICATION

Néant ☐ *

I RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780	

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	2 441
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 685
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SAS ABGRALL COMMUNICATION

POURCAYRARGUES

30110 LES SALLES DU GARDON

Siret : 82950030500018
Capital de 500€

RAPPORT DE GESTION
Assemblée Générale ordinaire annuelle du
30/03/2020

Exercice clos le
31/12/2019

Nous vous avons réunis aujourd'hui en assemblée générale ordinaire annuelle, afin de soumettre à votre approbation, après lecture de notre rapport portant sur la société pour l'exercice clos le 31/12/2019
Les comptes annuels dudit exercice.

ACTIVITE DE LA SOCIETE :

Au cours de l'exercice susmentionné, l'activité de la société a été la suivante :

Nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 17 491,00 €

les charges d'exploitation se sont élevées à 17 437,00 €

le résultat est de
84,00 €

Depuis la clôture, aucun événement significatif n'est intervenu.

Ces différents éléments rappelés, nous allons vous présenter les comptes de la société. Ceux-ci ont été établis selon la même présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que pour l'exercice précédent

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :
Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir un résultat de 84,00 € €
Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

REPORT A NOUVEAU

Nous vous rappelons que lors des exercices antérieurs il a été distribué :

DISTRIBUTION N-3	NEANT
DISTRIBUTION N-2	NEANT
DISTRIBUTION N-1	NEANT

Nous vous précisons, en outre, qu'aucune dépense visée par l'article 39-4 du Code général des Impôts n'est incluse dans les comptes qui vous sont présentés.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

SAS ABGRALL COMMUNICATION

POURCAYRARGUES
30110 LES SALLES DU GARDON

Siret : 82950030500018
Capital de 500€

PROCES VERBAL
Assemblée Générale ordinaire annuelle du
30/03/2020

Exercice clos le
31/12/2019

La séance est ouverte sous la présidence de qui détient toutes les parts de la société

Monsieur le Président met à la disposition des associés :

Copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,

Le rapport de la gérance,

L'inventaire, le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé,

Le texte des projets de résolutions

Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223.19 du Code de Commerce.

Il précise que le rapport de la gérance, les comptes annuels ainsi que le texte de résolutions proposées ont été communiqués aux associés et l'inventaire tenu à leur disposition au siège social, conformément aux dispositions réglementaires.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses résolutions.

Monsieur le Président rappelle alors l'ordre du jour :

Examen des comptes de l'exercice clos le
31/12/2019

Quitus à la gérance,

Affectation des résultats,

Convention visée à l'article L 223.19 du Code du Commerce,

Après avoir donné lecture des rapports de la gérance, il présente à l'Assemblée les comptes annuels.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demande la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'exercice clos le 31/12/2019
, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un résultat de. 84,00 €

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le résultat selon les modalités suivantes :

-REPORT A NOUVEAU

Nous vous rappelons que lors des exercices antérieurs il a été distribué :

DISTRIBUTION N-3 NEANT

DISTRIBUTION N-2 NEANT

DISTRIBUTION N-1 NEANT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

La rémunération de la gérance a été validée pour l'exercice à la somme de € net. Les charges sociales étant prises en charges par la société dès leur paiement y compris csg et crds déductible et non déductible

L'Assemblée Générale constate, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L223.19 du Code de Commerce, n'a été conclu au cours de l'exercice écoulé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

